

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/013

Objet : **Mise en place d'une réglementation de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de VEOLIA SERVICE DICT en date du 13 janvier 2026,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de réalisation d'un branchement neuf, 806-756 rue Edouard Vaillant à SAINGHIN-en-WEPPE, par VEOLIA SERVICE DICT – Territoire Artois Douaisis ; Il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux, 806-756, rue Edouard Vaillant. **Cette mesure prendra effet à partir du 29 janvier 2026 et pour une durée de 90 jours.**

Article 2 : La signalisation, la pré-signalisation seront mises en place par VEOLIA SERVICE.

Article 3 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée
- M. Le Responsable de VEOLIA SERVICE DICT,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 14 janvier 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

